



*Association  
Vers une Ecologie Citoyenne*

Contact  
Information  
Adhérents

N°20  
Février 2016

## **Le mot du Président**

LA COP 21 ... ET APRES ?

D'aucuns diront qu'après Stockholm en 1972 en passant par Kyoto, Lima et bien d'autres... cette nouvelle conférence internationale sur le climat n'a été rien d'autre qu'une grand-messe de plus, propre à créer, une nouvelle fois dans l'esprit des gens, l'illusion que « quelque chose » d'important s'est passé et que les 195 pays signataires de l'accord se sont réellement engagés à prendre enfin en main le problème du réchauffement climatique !!

Bien sûr, on peut encore douter de l'efficacité à court et moyen terme de cette manifestation à grand spectacle... mais il me semble difficile de remettre en cause son bien-fondé et sa parfaite organisation, tout à l'honneur de notre pays.

Cela étant, au moment où 86 % de Français s'accordent pour dire que « nos modes de vie doivent changer » (étude récente de l'IFOP) profitons, au moins, de cet événement pour dire et redire que rien ne se fera vraiment sans un engagement ferme à tous les niveaux de responsabilité mais également sans un investissement de chacun d'entre nous, aussi crucial qu'indispensable.

C'est l'objet du dossier particulier de ce bulletin. Je vous en souhaite bonne lecture.

En toute amitié. Roger Castellani

## **Le dossier : Cop21 : transition énergétique**

Dans les clameurs et les effusions de clôture du sommet, l'information est passée en toute discrétion : l'accord issu de la 21ème conférence des parties (COP21), conclue le 12 décembre 2015, confère aux acteurs locaux un rôle clé dans la décarbonation des territoires. Alors que l'accord de Paris n'entrera en vigueur qu'après 2020, les acteurs locaux doivent travailler d'ores et déjà à la concrétisation de leurs engagements, souvent souscrits en amont de la COP.

« Ce n'est pas l'accord qui fait reculer les émissions de gaz à effet de serre mais les acteurs » précise Pierre Radanne président de l'association 4D (dossier et débat pour le développement durable) et ancien président de l'Ademe. Sans dévaluer l'avancée accomplie par les Etats lors de la COP21, il insiste sur le rôle des acteurs non-étatiques – essentiellement les collectivités locales et les entreprises – pour que s'enclenche d'ores et déjà la « dynamique », issue de l'accord de Paris.

Si un accord de 195 Etats est essentiel pour maîtriser ce problème planétaire, il appelle des solutions territoriales : c'est dans les collectivités que se font les choix d'urbanisme – en particulier de transports, que se trame le tissu économique, majoritairement constitué de PME, que se développent les circuits courts, les énergies renouvelables, que s'explorent les voies d'adaptation aux impacts du dérèglement du climat ...

Déjà quelques 2 250 villes et 150 régions, représentant 1,25 milliard d'habitants, ont souscrit des objectifs de réduction des émissions de CO2 et d'adaptation aux conséquences du réchauffement, avec des échéances allant du court terme (avant 2020) au long terme. Les collectivités sont également mentionnées dans le volet « décisions » adossé à l'accord de Paris, dans le chapitre consacré aux actions à engager avant 2020.

Cependant, le document issu de la COP21 reste « illisible, concluant une négociation d'une grande opacité, inaccessible au commun des mortels, ce qui pose un énorme problème démocratique », observe Pierre Radanne. Pour celui qui affiche une quinzaine de COP à son actif, « le texte qui vient d'être adopté ne pourra être qualifié de réussite que si l'on sait parler aux citoyens, avec lesquels seules les collectivités sont en contact. Dès l'accord signé, il faut redescendre sur le terrain » plaide l'expert. Il faut donc que les collectivités s'engagent dans une démarche pédagogique pour sensibiliser les citoyens et les entraîner dans les actions permettant de réduire l'impact sur le climat.

Mais le citoyen peut aussi être force de proposition. Serge Orru, conseiller de la maire de Paris, invite les citoyens à « exiger des actes concrets des villes, intercommunalités, départements et régions » pour limiter le changement climatique. Pour l'ancien directeur général du WWF France, cette pression permettra d'aller vers « une économie du plus faible impact environnemental et du plus fort impact social ».

Si cet accord était nécessaire, il est donc loin d'être suffisant, c'est à chacun de nous, citoyen, entreprise, collectivité, de se saisir de ce problème et de trouver, à notre niveau, les solutions pour aller vers une transition environnementale impérative.

Réduire les déchets, privilégier les transports collectifs, le vélo et la marche, isoler l'habitat et optimiser le chauffage, limiter la consommation électrique et d'eau potable, ... bien des pistes s'offrent à chacun de nous et à nos collectivités. Il est temps d'agir avant qu'il ne soit trop tard !

## **Sur la Région**

### **Réseau déchets de FNE PACA**

En 2015, notre fédération régionale a mis sur pied un comité de pilotage sur la gestion des déchets non dangereux aux fins de définir une stratégie associative au niveau de la Région PACA. Du fait de son implication sur ce dossier, c'est tout naturellement que l'AVEC s'est associée à cette démarche et a participé à plusieurs réunions de travail à Aix en Provence.

### **Journée d'échanges UNICEM PACAC**

Cette manifestation organisée par l'UNICEM ( Union Nationale des Industries de Carrières et de Matériaux de Construction) s'est tenue à Aix en Provence le 26 juin 2015. Associée à la mise en œuvre de la « charte Environnement » de la carrière de Provence Agrégats de Cheval Blanc, l'AVEC participe régulièrement à ce type de rencontre toujours riche d'enseignements.

Ainsi le thème de cette année « des économies d'énergies avec la construction minérale » nous aura-t-elle permis de mieux appréhender les activités en lien avec ce type de construction et de noter, avec satisfaction, la volonté des professionnels de cette branche de développer une approche respectueuse de l'Environnement avec le souci de valoriser au mieux la ressource existante.

La confiserie du Roy René qui accueillait cette manifestation avait été choisie un peu pour ces calissons bien connus ...mais aussi pour la réalisation d'un complexe industriel emblématique de ce qui peut être fait en matière de construction « minérale » alliant esthétique et économies d'énergies avec des bâtiments parfaitement intégrés dans leur environnement naturel. A voir... !!

## **Sur le Département**

### **Plan départemental de Prévention des déchets non dangereux**

Après 3 années de travail, ce plan, à l'élaboration duquel l'AVEC a contribué, a été avalisé par la commission consultative départementale et mis dans le circuit administratif dédié. Reste maintenant à savoir ce qu'il va réellement devenir, dans la mesure où, à partir du 1er janvier 2016, c'est à la Région que revient la responsabilité d'en décider !!

A suivre...

### **FNE 84**

En tant que membre adhérent, l'AVEC suit toujours avec beaucoup d'intérêt les actions que mène la représentation départementale de France Nature Environnement (FNE) en Vaucluse. Cela lui permet, entre autre, d'accéder à de nombreuses informations en lien avec son agrément départemental et de s'investir au mieux à ce niveau.

### **Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP) en Vaucluse**

Membre depuis de nombreuses années du comité départemental de cette fédération, au titre de son activité « marche », l'AVEC bénéficie à la fois d'un label de qualité pour cette activité et d'aides à la formation des personnes qui encadrent les sorties. Par ailleurs, sa participation à la semaine vauclusienne de la randonnée contribue au renom du comité et par-là même à la promotion de cette activité.

### **Révision du Plan départemental de prévention et de gestion des déchets du BTP 84**

A l'instar ce qui s'est fait pour les déchets non dangereux, le département de Vaucluse a constitué une commission pour la révision du plan des déchets du BTP (Bâtiment et Travaux Publics) à laquelle l'AVEC a été associée. A ce titre, elle a participé à plusieurs visites de sites de récupération et de valorisation de ces déchets qui contribuent à économiser, de façon conséquente, des matériaux de construction.

## **Commission Départementale d'aménagement commercial (CDAC)**

En 2015, le Préfet de Vaucluse a sollicité la participation de l'AVEC à cette commission départementale au titre des personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.

Mission nouvelle pour l'association, assurée par Anne-Marie Hello et Roger Castellani. Si les 4 dossiers qu'ils ont eus à examiner durant l'année n'avaient pas d'impact significatif, au plan environnemental, ils leur auront néanmoins permis de se familiariser avec ce type de procédure et d'insister, chaque fois, sur la nécessité d'inscrire ces projets dans une démarche « Eco-Energies ».

## **Classe itinérante La Roque sur Pernes**

L'AVEC a participé au projet intitulé « Entre terre et eau, je voyage et je m'engage », organisé tout au long de l'année par la classe (CM1 et CM2) de la Roque sur Pernes et leur institutrice Sophie.

L'école avait sollicité notre association pour une subvention (qui fut accordée) et Anne Marie Hello a également proposé un accompagnement qui a été accepté avec enthousiasme.

Ce voyage de 3 jours en vélo a permis à 16 écoliers, divisés en 4 groupes, chaque groupe encadré par 2 adultes de découvrir leur environnement : Marche d'orientation autour du plan d'eau de la Salette, nuit au camping de Ville-sur-Auzon, demoiselles coiffées des ocres de Mormoiron, nuit au camping d'Aubignan, l'histoire des Sorgues et la lutte des habitants pour détourner l'eau à leur profit par le Président de l'association des Sorgues et visite des splendides grottes de Thouzon.

Chaque soir les enfants ont établi compte-rendu de la journée (accompagné d'illustrations) sur papier recyclé, fabriqué par eux pendant l'année.

Prudents, attentifs et expérimentés les 16 écoliers ont eu pendant ces 3 jours une attitude exemplaire : participation aux tâches quotidiennes, respect de l'environnement, autonomie, entraide permanente et une entente parfaite entre enfants et entre enfants et adultes.

## **Sur le Parc du Luberon (PNRL)**

### **Conseil des Associations**

Membre de cette structure consultative du Parc du Luberon depuis de nombreuses années, l'AVEC suit attentivement son évolution. Elle espère qu'après un temps d'inactivité regrettable à bien des égards... elle retrouve rapidement sa place au sein des organes de gestion du Parc et joue pleinement son rôle défini dans la Charte.

### **Commission locale de l'eau**

La Commission Locale de l'Eau (CLE), à laquelle nous participons, s'est réunie le 02/02/ 2015 pour approuver définitivement le nouveau SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) suite aux résultats de l'Enquête Publique. Les Commissaires enquêteurs ont émis un avis favorable à l'issue de leur travail. Le document final a été légèrement amélioré par l'introduction, à la demande de Luberon Nature, d'une cartographie plus détaillée des différents lits de la rivière.

Compte tenu de tous ces éléments, le nouveau SAGE a été adopté. Il est rentré en application suite à l'arrêté préfectoral du 23/04/2015.

La Commission s'est également prononcée sur le projet de nouveau SDAGE (Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux) qui encadre les SAGES. Cela concerne tout le Sud-est de la France (bassin versant du Rhône + littoral méditerranéen) Globalement satisfaite de ce projet, elle a cependant émis un avis défavorable pour l'instant afin de faire changer un point très négatif conditionnant les aides apportées aux retenues collinaires à la mise en place préalable de ZRE (Zone de Répartition des Eaux). Ce point administrativement très contraignant – introduit sans consultations préalables des intéressés – ruinerait les efforts qui ont été faits, à l'amont du Calavon, pour obtenir des agriculteurs qu'ils réduisent leur prélèvement d'eau sur la rivière.

### **Natura 2000**

En sa qualité de membre du comité de pilotage des sites Natura 2000 du Petit et du Grand Luberon, l'AVEC a participé à une réunion de synthèse présentant les mesures de protection envisagées sur ces sites.

## **Sur la Communauté de Communes (CC/LMV)**

### **Au bonheur des jardiniers**

Cette année encore l'AVEC a participé le 23/11 à cette manifestation de promotion du jardinage organisée par la commune des Taillades. Cela aura été l'occasion pour notre association de promouvoir le compostage des déchets de jardin et de cuisine et l'élimination des insecticides et des pesticides dans le jardinage.

Jardiner c'est aussi garder un lien avec la nature et apprendre à la respecter.

### **Commission consultative du Syndicat Durance Ventoux**

Le syndicat a présenté à la commission consultative son rapport d'activités 2014 ainsi que le rapport du délégataire. Le syndicat a poursuivi avec succès sa politique d'élimination des fuites et de renouvellement des réseaux tout en maintenant un prix de l'eau en faible évolution.

L'AVEC a insisté sur la nécessité d'accroître le renouvellement des réseaux pour améliorer le service et de limiter son extension qui peut favoriser un étalement urbain préjudiciable à la protection des espaces naturels et agricoles.

### **Commission consultative du SIECEUTOM**

Le syndicat de traitement (SIECEUTOM) a présenté son rapport d'activités 2014 pour la partie traitement des déchets dont il a la charge. A cette occasion, l'AVEC a renouvelé son attente de mise sur pied d'une structure de traitement des déchets organiques en lieu et place de leur mise en incinération et/ou en centre de stockage. Les responsables du syndicat ont bien fait état de leur volonté de réaliser cette structure mais ... depuis l'abandon du projet sur la commune du Thor il n'y a eu aucune avancée dans ce domaine !!

### **Copil Canal Saint Julien**

Le contrat de canal a débuté en 2012. L'objet de ce COPIL (Comité de Pilotage) était de faire le point à mi-parcours de ce *Contrat de canal*. Le bilan est considéré comme positif. Un des objectifs majeurs était de faire des économies d'eau tout en continuant à livrer aux irriguants la quantité d'eau qui leur est nécessaire. Cet objectif est rendu plus que jamais nécessaire compte tenu des perspectives du réchauffement climatique. Pour réaliser ces économies, des travaux de sécurisation des réseaux ont eu lieu et vont se poursuivre. Cela se traduit par le cuvelage d'une partie des canaux. Les études montrent que cela n'a pas d'effet nocif sur la réalimentation de la nappe puisque l'essentiel de l'eau est déversé dans les champs. La sécurisation des réseaux passe aussi par le développement de la télésurveillance du réseau. C'est enfin l'organisation de la *téléaction* pour contrôler à distance les débits dans les différentes branches du réseau.

Il y a aussi des actions prévues pour mieux gérer la restitution des eaux aux milieux. Une étude est en cours concernant la possibilité d'échelonner le début de l'hivernage des canaux afin de laisser suffisamment d'eau dans la partie aval du Coulon en hiver afin de préserver les poissons.

Enfin, des réflexions sont en cours avec les collectivités locales concernant la question très délicate de la gestion des eaux pluviales qui se concentrent dans les canaux au moment des gros orages. Elles entraînent avec elles les pollutions qui se retrouvent dans les canaux. Et sans le souhaiter l'ASA (Association Syndicale Autorisée) se retrouve en responsabilité de problèmes qui ne sont, en principe, pas de son ressort.

### **Travaux Coulon**

Les travaux de la tranche 3 concernant le Coulon ont commencé depuis le mois de novembre 2015. Ils ont pour but de mieux protéger les riverains contre les inondations dont est coutumier le Coulon (1994, 2008) et qui, compte tenu du réchauffement climatique, risquent encore d'être plus fréquentes. Ces travaux consistent :

- à élargir le lit du Coulon et à protéger les riverains par la construction de digues.
- plus à l'amont, à renforcer la digue très fragile du mur Ardouin (à Robion) dont la rupture pourrait provoquer de graves dégâts en rive droite.
- à construire un bassin de rétention à l'amont de la voie ferrée (RFF) dont la mise en transparence est encore à prévoir.

Ces travaux font suite à l'autorisation accordée par le préfet en septembre 2015 suite à l'enquête publique qui s'est déroulée en décembre 2014. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable malgré le climat de polémique créée par une association *Action Coulon* qui a développé contre le projet des arguments peu fondés aux yeux du commissaire enquêteur, du Syndicat intercommunal des rivières Coulon-Calavon, de l'Association des riverains sinistrés du Calavon-Coulon, de l'AVEC.

En ce qui concerne l'AVEC, il nous semble que la gestion prévue du Coulon évite d'en faire un canal où les eaux déboulent à toute vitesse vers l'aval et prévoit là où c'est possible des aires d'expansion des crues dans les secteurs naturels et agricoles grâce à des déversements maîtrisés. Même dans ces zones, les hauteurs prévisibles de submersion ne sont pas supérieures, dans l'ensemble, à ce qui existait auparavant, qui était aléatoire et non maîtrisé. Cette gestion nous semble donc mieux protéger l'ensemble des riverains et aller dans le sens de l'intérêt général.

## **Révision du SCoT Cavillon-Isle sur Sorgue-Coustellet**

Le syndicat du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) a engagé la révision du document existant pour tenir compte de l'évolution de son périmètre, prendre en compte les évolutions depuis 2011 et surtout intégrer les nouveaux impératifs en matière d'environnement issue du Grenelle de l'environnement : énergie, limitation de l'étalement urbain, trames vertes et bleues...

Le syndicat a souhaité associer les associations tout au long de la procédure, ce dont on se félicite. L'AVEC a déjà participé à une première réunion sur le diagnostic de l'existant et fera part de ses observations tout au long de la mise en œuvre de cette révision qui devrait s'achever en 2017.

## **Activités thématiques**

### **Visite de l'UVE de Vedène**

Le 5 juin l'AVEC a organisé pour ses membres une visite du centre de traitement des déchets de Vedène. Cette unité traite la majorité des déchets ménagers du Vaucluse et notamment ceux du SIECEUTOM.

Les déchets sont traités soit, pour les déchets non recyclables, par incinération avec récupération de chaleur pour produire de l'électricité soit, pour les emballages, par tri pour leur valorisation matière.

L'usine d'incinération est dotée d'un ensemble de dispositifs pour limiter la pollution, notamment un traitement poussé des fumées et une gestion des analyses et comprend une plate-forme de traitement des mâchefers. Malgré la qualité de cette installation, ce type d'équipement ne permet pas une valorisation optimale des déchets et comporte un impact réduit mais négatif sur l'environnement.

Le centre de tri montre la complexité de la valorisation des emballages et les contraintes posées par l'élargissement des consignes de tri expérimenté sur la CC Luberon-Monts de Vaucluse. Cette activité présente aussi un intérêt par les possibilités d'insertion sociale qu'elle propose.

Cette visite a montré l'intérêt qu'il y aurait à valoriser aussi la fraction organique des déchets ménagers mais surtout que l'essentiel serait de réduire les volumes des déchets produits. Ce dernier point concerne chacun de nous au premier chef !

### **Visite AMAP « Les petites graines de Robion »**

Le 18 avril 2015, plusieurs membres de l'AVEC ont visité l'AMAP (Association Pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) de M. Didier Sieja, agriculteur en charge de cette structure à Robion.

Cette visite, en lien avec le thème de l'année « les circuits courts », a permis aux participants de mieux appréhender « in situ » le fonctionnement de ce type d'association qui vise à rapprocher, autant que faire se peut, le producteur et le consommateur. Elle leur a permis aussi de mesurer le travail et les contraintes de l'agriculteur qui a choisi ce type de relations avec ses « clients » dans une démarche qui va bien au-delà du strict intérêt commercial.

Au cours de la visite les échanges ont été nombreux et fructueux et les expériences partagées, en matière de jardin potager, ont permis d'affiner les connaissances de chacun.

C'est dans cet esprit que M. Didier Sieja a tenu à présenter un projet qui lui tient particulièrement à cœur, à savoir la création d'une association « Ramène ta Graine » complémentaire de l'AMAP, pour aller plus loin dans sa démarche.

Les objectifs affichés :

- Promouvoir et défendre une agriculture locale biologique, écologique et solidaire dans le cadre d'un développement durable.
- Organiser des rassemblements festifs ou non pour valoriser ses démarches.
- Diffuser des informations concernant les pratiques agricoles, la protection de l'environnement et le bien être des personnes.
- Favoriser les « circuits courts », les ventes directes et les échanges.

Les participants ont pu ainsi se documenter sur des nouvelles pratiques agricoles que M. Sieja compte bien partager avec tous ceux qui voudront bien le rejoindre pour cette nouvelle aventure.

En résumé, excellente visite, riche d'enseignements et surtout particulièrement conviviale !!

Pour en savoir plus et éventuellement adhérer à l'AMAP et/ou à « Ramène ta Graine », contact à prendre avec M. Didier Sieja : Tel : 06 87 77 80 60, siejadidier@gmail.com.

## **Visite exploitations agricoles "Terres et humanisme"**

Le 19 Juin : Journée en Ardèche au Mas de Beaulieu et au monastère de Solan.

Nous étions 18 à nous rendre sur les terres de l'association "Terre & Humanisme" au Mas de Beaulieu à Lablachère. Cette visite a été commentée par un jardinier formateur, travaillant en agro-écologie selon les préceptes de Pierre RHABI. Il nous expose brièvement les buts et le fonctionnement de cette association de formation et de transmission, puis nous a fait visiter le jardin où voisinent fleurs, légumes, arbres fruitiers ou d'agrément. L'amendement de la terre, les composts, les expériences de tous ordres nous ont été présentés et expliqués. Nous avons terminé cette visite par un repas végétarien, préparé à partir des produits de la ferme.

L'après midi, nous nous sommes rendus au monastère de Solan à la Bastide d'Engras où vivent seize religieuses orthodoxes. Cette communauté cultive des vignes, des fruitiers et un grand potager, tenant compte de la nécessité d'entretenir la vitalité naturelle des sols selon l'initiation de Pierre RHABI.

Après la visite de cette bâtisse, nous avons été conviés à déguster des rafraîchissements élaborés à partir de leurs productions. Ces religieuses vivent essentiellement du fruit de leur travail et de la vente de leurs produits.

## **Semaine vaclusienne de randonnée**

Lors de la 3e semaine départementale de la FFRP84, nous avons programmé 2 journées : la 1<sup>ère</sup> le 24/9 à la Font de l'Orme et la 2<sup>ème</sup> le 27/9 au Trou du Rat. Malgré le peu de participants, ces rencontres restent intéressantes puisqu'elles nous ont amené de nouveaux adhérents et confortent nos liens avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre.

## **ACTIVITES à venir**

### **Programme des marches 1<sup>er</sup> semestre 2016**

- 17/01 : St Saturnin - Vaucarlenque (déjà faite)
- 14/02 : Lauris - Vallon de Reaute- Portalas
- 13/03 : Col de la Chaine - Cirque de St Amand
- 17/04 : St Mitre les remparts - St Blaize avec visite du site archéologique
- 22/05 : Circuit des charbonnières à Ville sur Auzon
- 05/06 : Rando gardoise à Vénéjan

En espérant que vous serez nombreux à y participer.

### **Visites 1<sup>er</sup> semestres 2016**

Pour les activités 2016 : il n'a pas encore été arrêté de dates car elles sont en préparation. On peut simplement préciser qu'elles seront en lien avec le Thème de l'année "la transition énergétique".

### **Autres rendez-vous**

12 février 2016 18 h: AG AVEC à Cavaillon salle Bouscarle.